Image not found or type unknown

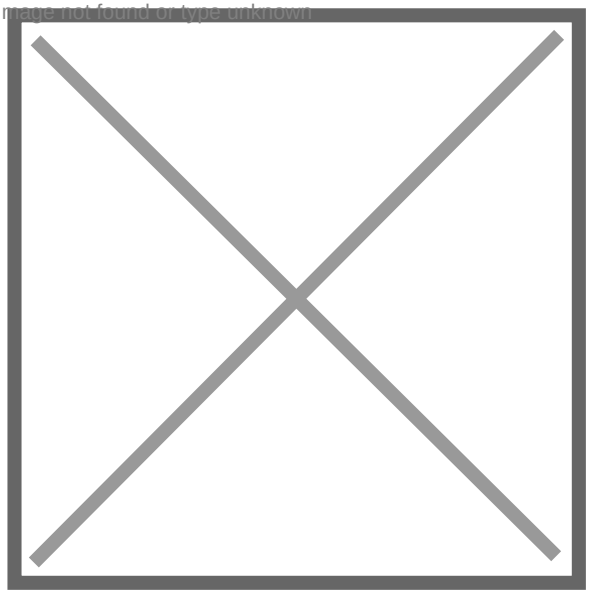

Tromperie sur vente auto d'occasion

Par **Kiki**, le **05/06/2009** à **09:06**

Bonjour,
Je souhaiterai avoir votre opinion sur mon problème

J'ai acheté une auto d'occasion mi-mars, elle semblait en parfait état et le CT n'indiquait qu'un défaut d'étanchéité moteur

Or, 1 mois après, j'ai du déposé la voiture au garage pour 962€ de réparations comprenant entre autre chose, les plaquettes de freins et autres "détails" que le controle technique aurait du contrôler, et je dois encore changer les 4 pneus

J'ai envoyé les factures au revendeur et au contrôle technique en demandant le remboursement des frais + les pneus

Toujours rien et je doute recevoir quelque chose un jour
Je ne veux pas me lancer dans des démarches juridiques importantes et coûteuses

La protection juridique de mon assurance ne me suit pas car j'ai effectué les réparations
Etant handicapée, je ne peux me permettre de circuler sans voiture

Pourriez-vous m'aider ?

D'avance merci

Par **Tisuisse**, le **05/06/2009** à **09:12**

Bonjour,

La réponse à votre question est sur cet excellent lien, un post-it créé par mon confrère :
http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm

Lisez-le puis revenez nous poser vos questions complémentaires, nous nous efforcerons d'y répondre.

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés